

ROYAN ACCUEIL – LA CHARTE

Le but de l'Association est d'organiser et d'animer diverses activités afin de servir de lien entre les personnes adhérentes dans l'optique de faciliter leur intégration et leur épanouissement au sein de l'agglomération royannaise.

Toute activité est placée sous la responsabilité d'un animateur et sa période de fonctionnement est déterminée par les Statuts et le Règlement Intérieur ainsi que de la disponibilité des animateurs, des locaux et des possibilités financières de l'Association.

Les Participants aux activités s'engagent à :

- Être à jour de leur cotisation et, pour les activités physiques, de leur carte
- Avoir le souci d'accueillir les nouveaux adhérents au sein des activités,
- Préparer les salles en fonction des besoins des activités, et les ranger ensuite,
- Respecter les horaires et les consignes indiquées par l'animateur, ainsi que les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association.
- Assurer une assiduité compatible avec le bon fonctionnement de l'activité et informer l'animateur de leur absence qu'elle soit occasionnelle ou de plus longue durée

Les Animateurs s'engagent à :

- Mettre en œuvre leurs talents et leurs compétences au service de chacun,
- Rédiger un résumé de présentation de leur activité précisant les objectifs pédagogiques et les modalités pratiques,
- Accueillir les nouveaux adhérents au sein de leur activité tout en maintenant un effectif compatible avec la bonne marche de celle-ci,
- Transmettre au Conseil d'Administration toutes les difficultés rencontrées : besoins matériels, salle adaptée, nombre de participants,
- Indiquer au Conseil d'Administration tous les flux financiers au sein de leur activité afin d'assurer la plus grande transparence financière.

Le Conseil d'Administration s'engage à :

- Être à l'écoute des besoins des animateurs et des adhérents notamment à l'occasion des permanences et de tout mettre en œuvre pour y répondre.
- Veiller à l'harmonie relationnelle au sein de chaque activité et à la bonne coordination entre les activités notamment lorsqu'il en est créé de nouvelles.
- Assurer une bonne gestion du patrimoine de l'Association en garantissant la plus grande transparence financière.
- Faire vivre une réelle démocratie associative grâce au respect des Statuts et à une large information des adhérents et des animateurs (programmes mensuels, mails, site Internet, rencontres).